

N/REF : 3/04/2026 9H54 C:000073 I:06961
V/REF : AC/C43869
V/Email reçu le Vendredi 03/04/2026 à 9H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BTNC
IMMEUBLE : BOTANICA -BTNC
2/8, RUE JEAN LOUIS FOULQUIER
(BAT.B2/B3)
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Rennes, le 22 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 2 RUE JEAN LOUIS FOULQUIER BAT B3 - MME OMAR 07 88 25 27 10
LOGEMENT N° 120606, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : PROBLEME EAU FROIDE
PRÉVOIR REMPLACEMENT RÉDUCTEUR DE PRESSION

Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REEMPLACEMENT DU GROUPE DE SÉCURITÉ
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 21/04/26 à 13H48 M. T CERPELLI

16/04 : MESSAGE VOCAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL185-Rempl.Réducteur de pression	1	92,62	92,62
	TOTAL H.T.			92,62
	T.V.A. a 10,00%			9,26
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>101,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.